

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2024_08

Attribution d'un accord-cadre de

FOURNITURE DE PIECES POUR L'ENTRETIEN ET LES REPARATIONS SUR LES RESEAUX ET BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 06 octobre 2023 dont la date limite de réception des offres était fixée au 8 novembre 2023 à 12h00,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

Pour le lot n° 1 – FOURNITURE DE PIECES DE RESEAUX ET BRANCHEMENTS

- SOVAL reçu le 07/11/2023 à 10h26
- MTP reçu le 08/11/2023 à 08h43
- FRANSBONHOMME reçu le 08/11/2023 à 11h22

Pour le lot n° 2 – FOURNITURE DE RACCORDS LAITONS, PVC ET ELECTRO SOUDES

- SOVAL reçu le 07/11/2023 à 10h26
- MTP reçu le 08/11/2023 à 08h43

Pour le lot n° 3 – REGARDS ET COFFRETS COMPTEUR D'EAU

- SOVAL reçu le 07/11/2023 à 10h26
- MTP reçu le 08/11/2023 à 08h43
- FRANSBONHOMME reçu le 08/11/2023 à 11h22

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec les entreprises :

Pour le lot n° 1 – FOURNITURE DE PIECES DE RESEAUX ET BRANCHEMENTS

SOVAL SA

9 Avenue Gay Lussac – ZI Induspal – 64140 LONS

Siret : 515 480 028 00015

pau@soval.fr

05.59.72.18.64

Le montant du lot n° 1 de l'accord-cadre s'élève en euros hors taxes à :

Seuil de **100 000,00 euros** Hors taxes maximum annuel

Pour le lot n° 2 – FOURNITURE DE RACCORDS LAITONS, PVC ET ELECTRO SOUDES

SOVAL SA

9 Avenue Gay Lussac – ZI Induspal – 64140 LONS

Siret : 515 480 028 00015

pau@soval.fr

05.59.72.18.64

Le montant du lot n° 2 de l'accord-cadre s'élève en euros hors taxes à :

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 064-246401756-20240408-DP_2024_08_01-CC



Seuil de **50 000,00 euros** Hors taxes maximum annuel

Pour le lot n° 3 – REGARDS ET COFFRETS COMPTEUR D'EAU

SOVAL SA

9 Avenue Gay Lussac – ZI Induspal – 64140 LONS

Siret : 515 480 028 00015

pau@soval.fr

05.59.72.18.64

Le montant du lot n° 3 de l'accord-cadre s'élève en euros hors taxes à :

Seuil de **30 000,00 euros** Hors taxes maximum annuel

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 8 avril 2024

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la

Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.